

LA PAROISSE AU XIX^e SIÈCLE

Le XVIII^e siècle s'achève sur les excès que la Révolution, dans sa phase la plus dure, la Terreur, faisait peser sur toute la France et notamment, puisque c'est notre sujet, sur l'Eglise: l'Eglise d'abord en tant qu'Institution, mais aussi sur les paroisses, même les plus petites comme Lutterbach à cette époque (605 habitants en 1793).

Dès le mois de mars 1790, la vente des "biens nationaux" commence. Puis, la constitution civile du clergé qui "nationalisait" l'Eglise de France, obligea tous les prêtres à jurer fidélité à la nouvelle Constitution, sinon à démissionner. Lutterbach qui, rappelons-le, dépendait de l'évêché de Bâle, s'est vu rattaché au nouvel évêché de Colmar. Les biens de l'Eglise, étant nationalisés, ont été, soit repris par les communes, soit vendus aux enchères. A Lutterbach, ces biens ont été vendus par adjudication à Altkirch, chef-lieu de canton, le 30 mai 1792.

Aussi, lorsque le Coup d'Etat du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) met fin à la Révolution, le changement apporté par le Consulat ne va pas tarder à se faire sentir. Le XIX^e siècle va donc commencer sur une ère, où le chaos laissé par la Révolution va rapidement être remplacé par un ordre et une paix civile mis en place sous le Consulat.

Le 15 juillet 1801, le Premier Consul Bonaparte signe un Concordat avec le pape Pie VII. C'est d'ailleurs le régime qui règle encore aujourd'hui les rapports de l'Eglise et de l'Etat dans notre région, puisque la législation "laïque" des gouvernements français dès 1880 et qui a abouti à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, n'a pu s'appliquer; à l'Alsace-Lorraine durant la période du Reichsland.

Lutterbach s'est vu alors rattaché au diocèse de Strasbourg, celui, éphémère, de Colmar ayant été supprimé. La paroisse sera érigée le 3 mars 1803 sous le terme de "succursale", et son curé, appellation désormais réservée aux prêtres dirigeant des paroisses importantes, aura droit au titre de "desservant".

Monseigneur SAURINE est nommé évêque de Strasbourg par Bonaparte avec l'accord du légat du Pape le 4 juin 1802. Une grande enquête est lancée en l'an XII (1804), pour que l'Evêque de Strasbourg puisse mieux connaître la situation matérielle et morale de son diocèse. Cela concernait à la fois les populations des villes et villages, les fêtes et coutumes locales et un début d'inventaire de ce qui avait pu être sauvé comme biens et bâtiments.

L'église de Lutterbach, datait de 1761. Elle traversera tout le XIX^e siècle. Si elle était bien suffisante lors de sa construction aux quelques centaines d'habitants pour lesquels elle était en service alors (508 habitants en 1801), sa surface étant environ du quart de l'église actuelle, elle ne se révélera trop petite qu'à partir de 1830, compte tenu d'un accroissement très important de la population. Le problème le plus urgent à résoudre c'était sa remise en état: la Révolution l'avait laissée à l'abandon durant des années. Ce sera la tâche énorme à laquelle le "bon" curé Nicolas KALT devra s'atteler, en plus de la réorganisation d'une vie paroissiale également abandonnée.

Nicolas KALT

Né à Dietwiller le 6 décembre 1851, fera profession chez les Cisterciens de Lucelle le 2 août 1774 avec le prénom d'Augustin, et sera ordonné prêtre le 24 mai 1777. Curé de Lucelle, puis de Dietwiller et Schlierbach, il deviendra confesseur du couvent des Cisterciennes de Koenigsbruch en 1786. C'est là que la Révolution le surprend; il sera près de Baden-Baden en 1793. Rentré à Dietwiller en 1797, il se déporte de nouveau à l'occasion des persécutions sous le Directoire. De retour à Schlierbach en mai 1799, il promet fidélité à la Constitution le 21 septembre 1800. On trouve sa signature en bas du premier acte de baptême enregistré sous sa forme légale à Lutterbach le 13 octobre 1800.

Nommé administrateur de Lutterbach le 11 février 1801, "homme très instruit, s'adonnant à l'éducation de la jeunesse et de bonne conduite" aux dires du préfet, il restera curé de Lutterbach jusqu'à sa mort survenue le 30 septembre 1828 à l'âge de 70 ans.

Ses dernières années ont été assombries par la maladie, peut-être la maladie de Parkinson comme en témoigne le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 1829, les héritiers de Nicolas KALT réclamant le supplément de traitement de 300 F dû par la commune à son curé pour l'année 1828 : "Il est de notoriété publique que Nicolas KALT était atteint depuis plus de 20 ans d'une maladie de nerfs qui l'avait repris début 1828 jusqu'au jour de sa mort, et l'avait privé de toute force physique". Ce sont MM. STOECKLIN, curé de Pfastatt, et l'abbé HARNIST de Niedermorschwiller, qui le secouraient. Le défunt et l'évêché avaient promis à ces derniers un dédommagement de leur peine. Les 3/4 de la somme de 300 F iront donc à eux, le dernier quart au nouveau desservant (M. Joseph B?HLER).

Nous pouvons suivre aujourd'hui l'évolution de la vie paroissiale à Lutterbach en consultant les registres de baptêmes, mariages et décès:

Moyenne annuelle	Baptêmes	Mariages	Décès
1800-1810	23	7	21
1810-1820	30	7	20
1820-1830	37	8	29
1830-1840	40	9	36
1840-1850	39	10	35

Peu de choses par contre apparaissent sur le plan strictement religieux durant la première moitié du XIXe siècle. Des confréries, déjà créées dès le XVIIe siècle, s'étaient répandues dans de nombreux villages du Haut-Rhin, telle la confrérie du Saint-Rosaire, mais à Lutterbach la plupart des mouvements religieux n'apparaissent qu'après 1850.

Par contre, en ce qui concerne la remise en état de l'église et du presbytère, sous le ministère du curé Nicolas KALT, nous disposons, en particulier grâce aux archives municipales, de documents très intéressants. En effet la Révolution et ses conséquences avaient pratiquement réduit à zéro les ressources matérielles de l'Eglise et c'est au niveau de la communauté municipale que la plupart des décisions ont dû être prises.

Les "fabriques" qui, aujourd'hui encore, gèrent en "Alsace-Lorraine" (statut local) les biens de l'Eglise hors "biens et rentes qui n'avaient pas été aliénés au titre de biens communaux", sont totalement dans l'incapacité de faire face aux dépenses nécessaires à la remise en état et à l'entretien général.

Histoire de cloches

Avant la Révolution, le clocher comportait 4 cloches. 3 ont été réquisitionnées par l'armée pour la fabrication des canons "défendant la patrie" et la dernière s'était fendue. Nous reproduisons ci-contre le compte-rendu de la séance du 1er mars 1818 motivant la demande d'autorisation au préfet. Cette demande sera adressée au sous-préfet d'Altkirch le même mois, en même temps qu'un contrat sera signé entre le maire Grégoire NACHBAUR et le sieur ROBERT de Delle, fondeur de cloches.

Pour justifier sa demande, le conseil municipal donnait 3 raisons:

LES FABRIQUES

C'est la loi du 18 germinal de l'an X (9 avril 1802) qui instaure les fabriques pour "veiller à l'entretien et à la conservation des temples et à l'administration des aumônes". Il s'agit de l'entretien courant et non des gros travaux, à la charge des communes. Lutterbach a donc été doté d'un "conseil de fabrique" de 5 membres, 3 nommés par l'Evêque et 2 par le préfet.

La situation financière de la fabrique de Lutterbach au lendemain de la Révolution était extrêmement précaire malgré la possibilité de récupération permise par la loi pour des biens non aliénés.

Ce n'est qu'avec des subventions ou des prêts municipaux que, la fabrique peut faire face à ses obligations. C'est ainsi que, lors de la séance du 8 mai 1817, dans la rédaction du budget prévisionnel de 1818 le texte suivant a été relevé: "rédaction du budget des recettes et dépenses pour l'exercice 1818:

- à la suite des événements, il n'a été dressé aucun budget de la fabrique de l'église postérieurement à 1812, qu'à cette époque,
- depuis la vente des biens de la fabrique, les revenus ordinaires ont été insuffisants pour faire face aux dépenses nécessaires,
- Pour l'exercice du culte et en conserver la dignité, que depuis les ressources de cette fabrique n'ont point été améliorées, qu'en conséquence il aurait dû être pourvu à l'insuffisance desdits revenus par la Caisse Municipale conformément à l'art. 92 du décret du 30 décembre 1809,
- Cette négligence est la cause qu'aujourd'hui la dette de la fabrique s'est accrue, que c'est le cas de recourir à l'emploi des ressources de la Commune pour amortir la dite dette, la commune avance deux mille cent soixante trois francs trente centimes, il y a un déficit au budget de la fabrique de quatre cents francs nécessaires pour faire face aux dépenses ordinaires,
- pour l'année 1818 et celles à venir il sera porté au budget de la commune une pareille somme de quatre cents francs."

Dans sa séance du 5 mai 1831, le conseil municipal "considérant

- que la fabrique a contracté une dette vis-à-vis de son trésorier,
- qu'il est prouvé que la fabrique n'aurait jamais pu faire face de ses propres ressources à la dépense...,
- vu que l'insuffisance de ses revenus n'est que trop bien constatée, le Conseil municipal lui assure une somme de cinq cent francs en dépannage,
- que les habitants de la commune se sont empressés de voler au secours de la fabrique si bien qu'ils ont versé à titre de cotisation volontaire la somme de 200 francs, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à délivrer mandat sur la caisse municipale en extinction de la dette de la fabrique de la somme de 680 francs."

- 1) avant la Révolution, l'église avait déjà 4 cloches;
- 2) d'autres villages, moins importants, en possédaient autant;
- 3) compte tenu de l'étendue de la commune, il était nécessaire, en cas d'incendie, d'être entendu par tous.

Après bien des péripéties pour convaincre le préfet qui ne voyait pas la nécessité de cet achat, celui-ci sera financé par des coupes extraordinaires de bois, étalées sur les exercices de 1819 à 1822, la population renonçant à son privilège de bois d'affouage durant la même période, et par la refonte de la cloche fendue d'un poids estimé à 800 kg. Le prix global de la fourniture se montait à 4220 francs mais le dépassement de budget fut assez conséquent; la dépense totale s'éleva à 6214,30 francs, les cloches pesant respectivement 676, 494, 362 et 289 kg et étant accordées à 1/2 octave.

Le 4 mai 1819, 2 experts, dont le curé: Nicolas KALT, certifiaient, après 2 fois 24 heures de sonnerie (!), que tout était conforme.

Les réparations de l'église

L'état général de l'église préoccupait beaucoup la population. Les habitants de notre village n'étaient pas riches à cette époque, sortant de guerres multiples qui avaient sévi sans discontinuer de 1792 à 1815 même si, durant l'ère napoléonienne, elles s'étaient déroulées hors du territoire national. Mais la conscription, les réquisitions, puis l'occupation de 1815-1816 n'ont pas permis la remise en état rapide de l'église.

Le 12 mai 1808, le compte-rendu d'une réunion du conseil municipal fait état de la demande du maire pour obtenir du préfet l'autorisation de procéder à des réparations "absolument nécessaires" pour l'entretien des fenêtres de l'église et du clocher. Un devis estimatif a été dressé par le sieur KOELLY, inspecteur des bâtiments publics de l'arrondissement, en date du 2 décembre 1807. Il se montait à 2174,85 francs alors que les revenus de l'église n'étaient que de 134 francs, selon un budget annexé.

La commune, qui n'a d'autres ressources que le produit de la coupe ordinaire de l'an 1809 qui rapportera la somme de 2.140 francs, demande donc l'autorisation d'en disposer pour procéder aux réparations. Le sous-préfet d'Altkirch donnera cette autorisation le 17.9.1808.

De sa séance du 1er novembre 1834, nous relevons l'extrait suivant:

"...le conseil municipal,

- reconnaissant qu'il est non seulement indispensable mais de la plus grande urgence de peindre d'une peinture à l'huile, la couverture en fer blanc du clocher et de la faire souder partout où il est nécessaire, soit pour empêcher que l'eau ne pénètre dans l'intérieur et ne cause ruine de la charpente, soit pour prévenir la rouille du fer blanc,
- considérant que les fenêtres de l'église du côté de l'ouest sont dans un état de dégradation tel qu'il est impossible d'y faire les réparations qu'elles nécessiteraient qu'ainsi il est de toute nécessité d'en faire construire des nouvelles...."

Les plans et devis seront transmis immédiatement à M. le sous-préfet pour autorisation.

En 1835, le clocher sera repeint à la suite d'une adjudication au rabais pour un montant de 275,48 francs. C'est Jean MECKENSCHINGEN, maître-maçon à Dornach, qui effectuera les travaux avec la caution de Simon SCHUMACHER, épicier de cette même ville.

Le 8 mars 1835, le maître-menuisier François-Joseph WERLIN sera adjudicataire au rabais pour la construction des nouvelles fenêtres de l'église pour un montant de 184,50 francs. Les cinq fenêtres feront 3,90 mètres de haut. L'entrepreneur pourra récupérer les barreaux en fer avec les vis ainsi que les carreaux mais les fers traversières de 1,36m de long et les plombs à vitres "seront neufs et des plus forts" (12 millimètres). Chaque croisée de fenêtre contiendra 165 carreaux chacun ayant 19 cm de haut sur 16 cm de large.

Le travail de vitrerie sera entrepris par le sieur WEBER, vitrier à Mulhouse, pour un coût de 45 francs la fenêtre, soit 225 francs au total. C'est François-Joseph WERLIN, maître-menuisier à Lutterbach, qui en fera la réception le 16 octobre 1835.

De nouvelles réparations urgentes à la toiture de la nef et du chœur de l'église, doivent être entreprises dès 1837, selon métré et cahier des charges de l'architecte DUFAU de la Ville de Mulhouse.

Ces travaux, réalisés par l'entrepreneur Georges MULLER, propriétaire et charpentier à Lutterbach, nécessiteront 53 tuiles creuses à 0,20 franc l'unité et 3950 tuiles plates à 35 francs le mille: coût total 345,22 francs. Ce même Georges MULLER réparera aussi le plancher de la nef en sapin brut pour une dépense totale de 568,37 francs.

Cette même année 1837, on note également la réfection du mur du cimetière par le maître-maçon Joseph RHOS (?) de Lutterbach. " Il repiochera l'ancien crépi détérioré et recouvrira la vieille maçonnerie d'un crépissage sur 3 couches dressées et polies avec un mortier de chaux hydraulique", pour un coût total de 245,92 francs.

Evolution de la population de Lutterbach au XIXe siècle	
1801 :	508
1814:	650 (dont 573 catholiques)
1818:	675 (dont 650 catholiques)
1826:	993 (dont 950 catholiques)
1841:	1978
1885:	2071
1895:	2311
Ce dernier recensement donnait les précisions suivantes:	
	2311= 1148 Hommes et 1163 Femmes
	2311= 2124 Catholiques, 144 Protestants et 43 autres
Lieu d'origine	
	2311=2155 Alsace-Lorraine (1106 Lutterbach, 879 Haut-Rhin, 109 Bas-Rhin, 61 Lorraine)
	103 Allemagne
	18 France
	35 ailleurs

Tout au long du XIXème siècle, les réparations devront se succéder. C'est ainsi qu'en 1888, les fenêtres de l'église devront de nouveau être remplacées. C'est l'entreprise KUHN de Bâle qui se chargera du travail pour 1500 Marks. Une quête, spéciale dans le village financera cette dépense. En 1892. le dallage de l'allée centrale et du chœur sera entrepris, financé par le legs de 2000 francs fait par Monsieur WINTENBERGER de Puteaux

Construction du maître-autel et de deux autels latéraux

Au cours des séances du 2 février et du 5 mai 1834, le conseil municipal décide du principe de reconstruction à neuf du maître-autel dédié à Saint Martin et des 2 autels latéraux de l'église St. Martin dédiés, celui de gauche à l'Assomption, celui de droite à Saint Wendelin. Une adjudication publique au rabais sera lancée mais, par suite de l'indécision des décideurs en ce qui concerne le choix des projets proposés, ce n'est que le 2 juin 1836 que le marché sera signé en ce qui concerne le maître-autel.

L'accord sera signé par le maire SCHERRER et les membres du conseil municipal, d'une part, et l'adjudicataire Monsieur Joseph SPORRER, statuaire à Thann, d'autre part. Le coût total a été fixé à 2800 francs.

Dès 1834, le conseil municipal avait retenu le devis du sieur FEUERSTEIN, statuaire demeurant à Arlesheim, pour la construction des 2 nouveaux autels latéraux au coût global de 3670 francs.

En ce qui concerne le maître-autel, les conditions d'exécution de celui-ci étaient draconiennes, tant pour la qualité des matériaux choisis que pour les délais et les conditions du règlement. C'est ainsi que l'on apprend que le bois servant à sa fabrication doit avoir au moins 9 à 10 ans de coupe, "le plâtre et la colle forte employés à la formation du stuc seront de première qualité, de même que les feuilles d'or et le mouillage pour la dorure", "l'autel sera fait en bois de chêne et couvert d'un vernis à cobalt", les deux anges placés sur le premier gradin ainsi que les deux chérubins, le Christ sur la Croix, la Croix et les nuées seront taillés en bois de tilleul et seront entièrement dorés, à l'exception des deux anges où seulement les ailes et les bardes seront couvertes de dorure".

On apprend ainsi que la représentation de Saint Martin placé dans une niche derrière l'autel, sera fait de stuc en haut-relief.

La dorure était utilisée partout: les montants du baldaquin, les trophées et ornements placés au-dessus, les traverses de l'Arche d'Alliance, les candélabres...

L'ancien autel n'étant pas récupérable, appartiendra à l'entrepreneur.

En février et mars 1862 les bancs de l'église ont été renouvelés. La commune a, en effet, acheté à Monsieur PARAVICINI, maître de forges à Lucelle, 100 bâtis de bancs d'église en fonte ornée, avec 50 supports pesant au total 3519 kilos pour un coût de 1694,15 francs.

C'est M. LAEDERICH-WEBER, marchand de bois à Mulhouse, qui confectionnera 41 bancs pour la somme de 973, 35 francs.

M. CLAER peintre à Domach, apposera une peinture en bronze sur les pièces de fonte des 46 bancs d'église. M. Martin WENZER, maréchal-ferrant, fixera 28 anneaux en fer aux bancs d'église pour y placer dais et bannières.

Construction d'un nouveau presbytère

Si l'église se révèle trop petite dès 1830 (la population avait doublé depuis le début du siècle), le presbytère était lui trop important. Ce presbytère avait été acheté par la commune pour y loger le desservant Nicolas KALT au sieur Antoine STRUCH, maire du lieu, moyennant la somme de 4500 francs. L'autorisation en avait été délivrée le 4 juin 1809 par le Ministère de l'Intérieur et signée au camp impérial d'Ebersdorf. L'acquisition se fera grâce au produit de la vente de la coupe d'affouage de 1808 et partiellement de 1809. Lors de la valorisation en 1823, au moment du premier contrat d'assurance de la commune pour ses bâtiments publics, on retrouve les chiffres suivants:

- presbytère (2 étages) : 10000 francs
- école : 4000 francs
- maison commune (mairie) : 2000 francs.

Or, la mairie et l'école étant jugées très insuffisantes pour les besoins de l'époque, il est décidé par le Conseil Municipal de l'achat d'un terrain contigu au presbytère et en face de l'église, sur lequel s'élevait une maison ancienne, entourée de quelques bâtiments annexes. Cette propriété obstruait d'ailleurs la rue. Après démolition, il sera construit à la place un nouvel édifice devant servir d'école, avec un logement pour l'instituteur, une salle de conseil municipal, un bureau pour le maire, une salle d'archives, un local pour la pompe à incendie et ses agrès (abrités jusque là dans l'entrée de l'église), un corps de garde, un logement pour le garde et une cave-prison. . . !

Une convention sera passée le 9 décembre 1827 entre la municipalité et le sieur BINDER qui recevra, en échange, l'ancienne mairie-école plus une soulte de 2000 francs.

Le devis, dressé le 8 novembre 1828 par le sieur WAGNER, directeur des travaux communaux de l'arrondissement d'Altkirch, pour la nouvelle maison-école à construire, s'élève à 19804,60 francs.

Le tout devait être financé par une coupe extraordinaire de 9 hectares. Mais, lors de sa séance du 10 mai 1830, le Conseil Municipal constate que, compte tenu de la faiblesse de ses moyens financiers et de travaux urgents à entreprendre pour réparer l'église, il lui sera impossible d'entreprendre cette nouvelle construction.

Une nouvelle solution lui apparaît préférable et moins onéreuse: on construira un nouveau presbytère sur le terrain du sieur BINDER et l'ancien presbytère servira de mairie-école: il reviendra ainsi à sa première destination à l'époque où Lutterbach était chef-lieu de canton. L'ensemble des travaux de construction du nouveau presbytère, des réparations à exécuter à l'ancien presbytère pour le rendre à sa vocation première et de l'aménagement d'une remise pour loger la pompe à incendie, sera estimé à 12 ou 13000 francs. Cette évaluation va se révéler très insuffisante. Il faut dire que tous ces revirements du Conseil Municipal se sont passés à l'époque où Nicolas KALT, malade et vieillissant, a été remplacé par Joseph BOEHLER, arrivé pour Noël 1828, et d'un naturel assez autoritaire, pas toujours d'accord avec certaines décisions du Conseil Municipal. Toujours est-il que, lors de la construction du nouveau presbytère, les devis initiaux ont été largement dépassés, l'architecture ayant été qualifiée de "trop belle et trop précieuse".

Du coup, l'ancien presbytère devient trop petit et, pour permettre à l'instituteur (secrétaire de mairie, organiste, sacristain) d'obtenir un logement "agréable" et pour avoir une salle de classe séparée de la salle du conseil, on demande à Monsieur le Curé d'abandonner 2 pièces du rez-de-chaussée pour Monsieur le Maire et les archives municipales. Mais il est évident que cette cohabitation ne peut plaire à Monsieur le Curé.

D'autre part, il est relevé des erreurs sur les plans de l'architecte WAGNER, en particulier au niveau de la salle du 1er étage qui contient "37 mètres 05 centimètres carrés" et non 27,05 m². D'où des indemnités supplémentaires à payer à l'entrepreneur.

Au total, le nouveau presbytère aura coûté 13931,14 francs.

Le sieur BINDER, qui n'aura pas pu se loger dans l'ancienne mairie et a été contraint de louer un autre logement durant trois ans, se verra aussi indemnisé, mais avec retard.

Enfin, relevons également dans les décisions du Conseil Municipal du 4 mai 1831 l'attendu suivant: "considérant qu'il ne se trouve pas, ni à côté de l'ancien presbytère, ni à côté du nouveau, de réduits à porcs, cependant une chose essentielle pour la conduite d'un ménage, il y a lieu de faire un mur de clôture autour du nouveau presbytère avec une palissade en bois de chêne le long de la route royale... et de faire construire des petits réduits à porcs à placer entre la cour du nouveau presbytère et celle de la maison commune et qui seront divisés en deux parties, l'une pour l'usage du desservant, et l'autre pour celui de l'instituteur".

La réception définitive aura lieu le 26 août 1832 au cours d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal. C'est ce presbytère qui servira à la paroisse jusqu'en 1945, à l'époque où les destructions dues à la 2e guerre mondiale l'ont fait disparaître et remplacer par le presbytère actuel.

Des réparations urgentes ont aussi été entreprises en 1862, celles-ci consistant en déplacement:

- 1) de l'escalier menant à la cave,
- 2) de l'escalier montant au 1^{er} étage,
- 3) des lieux d'aisances.

Cet aménagement permettrait la création de 2 petites chambres pour y loger des étrangers ecclésiastiques. Les escaliers et les lieux d'aisances seront reconstruits à l'extérieur dans une espèce de vestibule. Ces travaux ont coûté près de 1821 F.

Construction de nouvelles tribunes

L'église Saint Martin était d'une surface très insuffisante pour accueillir la population de Lutterbach, catholique à 94%, à partir des années 1830. La surface réservée aux fidèles, toute la nef, était d'environ 245 m². Ainsi est né le projet d'agrandir cette surface par l'adjonction d'une vaste tribune, surmontée elle-même de deux tribunes secondaires encadrant l'orgue. De plus, il était dans les intentions de la paroisse et du Conseil Municipal de "remplacer le vieil orgue J. B. HÄTTICH qui datait de 1772. Il avait beaucoup souffert durant la Révolution. Sur le budget additionnel de 1859, il est alloué un crédit de 8000 F pour faire face à une dépense prévue de 10185 F. Le traité initial qui date du 24 janvier 1859 sera approuvé par le sous-préfet le 31 mars 1860.

Le projet d'origine du 20 décembre 1859 était très ambitieux : conçu par l'architecte SCHACRE de Mulhouse, il prévoyait une première tribune de 108 m² à 5m75 du sol avec l'orgue en son centre, et s'avancant de 8m70 dans la nef, soit presque jusqu'à sa moitié. Deux autres tribunes de 5m90 x 3m40 surmontaient à 2m65 le premier étage et se situaient dans les angles de l'église, séparées par le corps de l'orgue.

Mais les premiers plans proposés ne sont approuvés ni par la préfecture, ni par l'Evêché. Une deuxième mouture est rejetée le 31 avril 1860, selon les termes suivants retrouvés dans la lettre du préfet au sous-préfet:

"J'ai fait examiner le nouveau projet d'agrandissement de la tribune de l'Eglise de Lutterbach. Ce projet a donné lieu à la même observation que le premier relativement à trop grande profondeur proposée à 7,50 mètres et qui produirait un effet disgracieux et masquerait la première croisée. Pour éviter ces encaissements, il est nécessaire que la taille actuelle de la tribune (4 mètres aux côtés et 5 mètres au milieu) ne soit pas dépassée. Sous réserve de cette modification, j'approuve le projet et j'ai l'honneur de vous le renvoyer pour revoir son exécution".

De son côté, le secrétaire du conseil départemental des travaux communaux signale que, s'étant renseigné sur les dimensions de l'orgue à venir, il s'avère que la dimension de la tribune existante suffira largement pour placer le nouveau jeu d'orgue. Enfin, approuvant les remarques judicieuses de Mgr. l'Evêque, la commune de Lutterbach devrait plutôt employer les 10185 F destinés à l'agrandissement de la tribune, à agrandir la nef du côté du chœur en déplaçant la sacristie.

Enfin, Monseigneur RAESS, évêque de Strasbourg, dès le 16 janvier 1860, s'oppose formellement à l'agrandissement de la tribune auprès du préfet pour les raisons suivantes:

- fort assombrissement de l'Eglise,
- les places situées en-dessous et au-dessus de la tribune seraient inconfortables en été par manque d'air,
- les tribunes doivent être normalement, réservées aux chantres, et aux organistes. Il n'est pas question d'y faire monter les femmes car on pourrait s'attendre aux plus grands désordres.

L'année suivante, un nouveau projet de M. SCHACRE est soumis le 15 mars 1862, au préfet du Haut-Rhin. Ce projet est accompagnée de la soumission du 30. 12. 1861 de Romain STEFFAN, charpentier à Lutterbach, qui s'engage à effectuer les travaux de reconstruction de la tribune selon devis et cahier des charges. Le procès-verbal de réception des travaux de reconstruction de la tribune sera signé le 5 juillet 1862. Le coût des travaux s'est élevé à 2876,02 francs.

En juin 1864, une accusation anonyme visant la commune de Lutterbach a été adressée au Préfet. Celle-ci n'aurait pas adjugé publiquement les travaux de reconstruction. Après la lettre du maire dénonçant une calomnie l'affaire a été classée sans suite.

Le nouvel orgue

Conjointement à l'agrandissement souhaité des tribunes, la décision avait été prise de remplacer l'Orgue HÄTTICH datant de 1772 par un nouvel orgue plus prestigieux.

Le 6 février 1859 le Conseil Municipal décide d'acheter cet orgue auprès de Messieurs Georges et Nicolas VERSCHNEIDER, deux frères facteurs d'orgues, demeurant à Remering, commune du département de la

Moselle. Ceux-ci, jugés "capables et consciencieux", avaient signé un traité avec le maire Pierre WEBER le 24 janvier précédent. L'ancien orgue, jugé irréparable et hors de service, sera cédé à la commune de Kingersheim. Ce traité détaille l'ensemble avec plans à l'appui: buffet en bois de chêne sculpté, sommiers également en chêne pour grand et petit orgue et le pédalier, soufflerie à l'anglaise à double pompe, 2 claviers 54 touches plaquées d'ivoire et d'ébène. Le grand orgue 54 notes, 13 jeux; positif 54 notes, 10 jeux; pédale 25 notes, 7 jeux.

L'ensemble sera payé 12000 F dont 10000 F au terme de 5 années pour en assurer la garantie.

Le nouvel orgue, installé en janvier 1862, sera contrôlé une première fois par Joseph HEYBERGER organiste à Mulhouse et Jean Chrysostôme DIETERICH, curé de Zimmersheim. Le procès-verbal de réception du 23 février 1862 sera rédigé ainsi: "Examinant d'abord, devis en main, le côté mécanique et matériel de l'orgue, soufflerie, sommiers abrégés, vergettes, tuyaux en bois, en étain et en mélange, porte vents, rouleaux, tirants, claviers, nous avons constaté avec plaisir que le devis est soigneusement rempli, nous avons admiré l'excellente disposition de tout l'intérieur et la bonne qualité des matériaux, en un mot trouvé le tout digne d'éloges. Du côté artistique, à l'harmonie d'abord, nous avons trouvé la partition bien égale; puis à l'intonation des jeux d'anches et de fonds, nous aimerions à voir les premiers, surtout le Basson plus doux et les seconds plus tranchants et plus caractéristiques ou avec plus de contraste de timbre, et les Bassons en général plus nerveuses. Ce v?u sera d'ailleurs facile, très facile à remplir par les facteurs dans leur prochaine revue d'un instrument à cela près si recommandable. "

Une réception définitive sera faite le 15 octobre 1867 par Ignace DIEHLY, instituteur-organiste à Dornach et Joseph HUNOLD, instituteur-organiste à Pfastatt. Cette réception constatera que les modifications demandées lors de la première réception avaient bien été faites par les facteurs d'orgue et que celui-ci était en "état parfait".

Cet orgue subira une réparation et un entretien en 1870, ayant souffert cette année-là de l'extrême chaleur du mois de juillet et de la poussière déposée lors du blanchiment de l'église. Le facteur d'orgue demande 130 F pour la remise en état. Une autre réparation sera faite en 1894 par Monsieur BERGER.